

MEDIA 6

Société anonyme au capital de 9 220 000 €
Siège Social : 33, avenue du bois de la pie - 93290 TREMBLAY-EN-FRANCE

RCS BOBIGNY 311 833 693

AVIS DE CONVOCATION

Les actionnaires de la société MEDIA 6 sont informés qu'ils sont convoqués en Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire qui se déroulera à huis clos (du fait de la pandémie et selon le décret du 18/12/2020) le 30 mars 2021 à 14h00 au siège social de la société (33, avenue du bois de la pie à Tremblay-en-France - 93290) à l'effet de délibérer de l'ordre du jour suivant :

- ♦ Lecture du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration,
- ♦ Lecture du rapport sur les comptes annuels des Commissaires aux comptes,
- ♦ Lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés visés à l'article L 225-38 du Code de Commerce et approbation desdites conventions,
- ♦ Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2020 et quitus aux administrateurs et aux Commissaires aux comptes,
- ♦ Affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2020,
- ♦ Approbation des comptes consolidés arrêtés au 30 septembre 2020,
- ♦ Annulation de l'autorisation de programme de rachat d'actions propres et nouvelle autorisation de programme de rachat d'actions propres, définition des objectifs,
- ♦ Autorisation de réduction éventuelle de capital à venir dans le cadre de la poursuite du programme de rachat d'actions propres,
- ♦ Communication complémentaire spécifique à l'assemblée sur la crise sanitaire Covid19 et ses évolutions postérieurement à la rédaction du rapport de gestion
- ♦ Questions diverses,
- ♦ Pouvoirs pour formalités.

A. Participation à l'Assemblée Générale

• Informations importantes :

Conformément à l'ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020 prise dans le cadre de l'habilitation conférée par la loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 n° 2020-290 du 23 mars 2020 et compte tenu des mesures administratives interdisant les rassemblements collectifs pour des motifs sanitaires, l'Assemblée Générale se tiendra exceptionnellement à **huis clos, sans la présence physique des actionnaires et des autres personnes ayant le droit d'y assister.**

En conséquence, nul ne pourra assister à l'assemblée physiquement, ni s'y faire représenter physiquement par une autre personne. Il ne sera pas possible de demander une carte d'admission.

Les actionnaires sont ainsi invités à voter par correspondance ou par Internet sur la plateforme de vote sécurisée Votaccess, préalablement à l'Assemblée Générale ou se faire représenter par le Président de l'Assemblée ou à donner mandat à un tiers (pour voter par correspondance).

Les formulaires de procuration et de vote par correspondance sont adressés automatiquement aux actionnaires inscrits en compte nominatif pur ou administré par **courrier postal**.

Conformément à la loi, l'ensemble des documents qui doivent être communiqués à cette assemblée générale, seront mis à la disposition des actionnaires, dans les délais légaux, au siège social de la société MEDIA 6 ou transmis sur simple demande adressée à CACEIS Corporate Trust.

- **Formalités préalables à effectuer pour voter à l'Assemblée Générale :**

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, peut « participer » à l'Assemblée Générale:

- soit en votant par courrier ou par Internet,
- soit en se faisant représenter par le Président de l'Assemblée ou en donnant pouvoir sans indication de mandataire,
- soit en donnant mandat à un tiers (pour voter par correspondance).

Conformément à l'article R. 225-85 du Code de commerce, seront admis à participer à l'Assemblée Générale les actionnaires qui justifieront de leur qualité par l'inscription en compte de leurs titres à leur nom ou au nom de l'intermédiaire inscrit régulièrement pour leur compte au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée Générale, à zéro heure, heure de Paris, soit dans les registres de la Société, pour les actionnaires au nominatif, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription en compte des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par les intermédiaires financiers est constatée par une attestation de participation délivrée par ces derniers, en annexe du formulaire de vote à distance ou de la procuration de vote.

L'Assemblée Générale devant se tenir le 30 mars 2021, la date limite qui constitue le deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée Générale, à zéro heure, est le 26 mars 2021, à zéro heure, heure de Paris.

- **Modalités du vote par correspondance ou par procuration par voie postale :**

Les actionnaires désirant voter par correspondance ou être représentés par le Président ou par une personne dénommée et désigner ou révoquer un mandataire avant l'Assemblée Générale, devront :

- **pour les actionnaires nominatifs** : remplir le formulaire unique de vote à distance ou par procuration qui lui sera adressé avec la convocation. Ce formulaire devra être renvoyé à l'adresse suivante : CACEIS Corporate Trust, Service Assemblées Générales Centralisées – 14, rue Rouget de Lisle, 92862 Issy-les-Moulineaux (ou par fax au 01.49.08.05.82) ;
- **pour les actionnaires au porteur** : se procurer le formulaire unique de vote à distance ou par procuration auprès de l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de leur compte titres. Le formulaire unique de vote à distance ou par procuration devra être accompagné d'une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité lequel renverra à l'adresse suivante : CACEIS Corporate Trust, Service Assemblées Générales Centralisées – 14, rue Rouget de Lisle, 92862 Issy-les-Moulineaux (ou par fax au 01.49.08.05.82) ou en envoyant un e-mail revêtu d'une signature électronique résultant d'un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec le formulaire de vote à distance, à l'adresse électronique suivante : ct-mandataires-assemblees@caceis.com en précisant leur nom, prénom, adresse et références bancaires complètes ainsi que les nom et prénom du mandataire désigné ou révoqué, puis en demandant impérativement à leur intermédiaire financier qui assure la gestion de leur compte-

titres d'envoyer une confirmation écrite (par courrier ou par fax) ;

Par ailleurs, seules les notifications de désignation ou de révocation de mandats pourront être adressées à l'adresse électronique susvisée, toute autre demande ou notification portant sur un autre objet ne pourra être prise en compte et / ou traitée ;

Les demandes de formulaire de vote doivent parvenir à CACEIS Corporate Trust, Service Assemblées Générales Centralisées, via l'intermédiaire habilité, à l'adresse indiquée ci-dessus, six jours au moins avant la date prévue de l'Assemblée Générale.

Pour être pris en compte, les formulaires de vote à distance ou par procuration, dûment remplis et signés, devront être reçus par CACEIS Corporate Trust, Service Assemblées Générales Centralisées, au plus tard trois jours avant la tenue de l'Assemblée Générale, soit le 27 mars 2021 au plus tard.

Toutefois, en application de l'article 6 1° du décret n°2020-418 du 10 avril 2020, les formulaires de vote par procuration avec indication de mandataire (autre que le Président de l'Assemblée) devront quant à eux parvenir à CACEIS Corporate Trust dans les délais légaux.

Le mandataire ne pourra représenter l'actionnaire physiquement à l'Assemblée. Il devra adresser ses instructions pour l'exercice des mandats dont il dispose à CACEIS Corporate Trust par message électronique à l'adresse électronique suivante : ct-mandataires-assemblees@caceis.com, sous la forme du formulaire mentionné à l'article R. 225-76 du Code de commerce, et ce au plus tard le quatrième jour qui précède l'Assemblée Générale.

- **Modalités de vote par Internet ou procuration par voie électronique :**

La Société offre en outre à ses actionnaires la possibilité de voter et de désigner ou révoquer un mandataire par Internet préalablement à l'Assemblée Générale, sur un site sécurisé dédié, dans les conditions ci-après.

Le service Votaccess sera ouvert du 9 mars 2021 à 9 heures au 29 mars 2021 à 15 heures, heure de Paris.

Afin d'éviter tout encombrement éventuel du site internet sécurisé dédié, il est recommandé aux actionnaires ne pas attendre la veille de l'Assemblée Générale pour voter.

- **Pour les actionnaires nominatifs (pur et administré)** : les titulaires d'actions détenues au nominatif pur ou administré qui souhaitent voter par Internet accéderont au site Votaccess via le site internet <https://www.nomi.olisnet.com> en utilisant l'identifiant inscrit sur le formulaire de vote et en suivant les instructions portées à l'écran.

Si vous n'avez pas votre identifiant et/ou votre mot de passe personnel, vous pouvez en faire la demande par courrier à CACEIS Corporate Trust – Direction des Opérations – Relations Investisseurs – 14 rue Rouget de Lisle – 92130 Issy-Les-Moulineaux ou par e-mail à : ct-contact@caceis.com. Les informations de connexion seront adressées par voie postale.

Une fois connecté, l'actionnaire nominatif devra suivre les indications données à l'écran afin d'accéder à la plateforme Votaccess et voter ou désigner ou révoquer un mandataire (le Président de l'Assemblée Générale ou tout autre personne).

- **Pour les actionnaires au porteur** : seuls les titulaires d'actions au porteur dont le teneur de compte-titres a adhéré au système Votaccess et leur propose ce service pour cette Assemblée Générale pourront y avoir accès. Il appartient à l'actionnaire dont les actions sont inscrites en compte sous la forme au porteur de se renseigner afin de savoir si son établissement teneur de compte est connecté ou non à la plateforme Votaccess et, le cas échéant, si cet accès est soumis à des conditions d'utilisations particulières. Le teneur de compte titres de l'actionnaire au porteur, qui n'adhère pas à Votaccess ou soumet l'accès à la plateforme sécurisée à des conditions d'utilisation, indiquera à l'actionnaire comment procéder.

L'actionnaire au porteur se connectera, avec ses identifiants habituels, au portail Internet de son teneur de compte-titres pour accéder au site internet Votaccess et suivra la procédure indiquée à l'écran pour voter ou désigner ou révoquer un mandataire.

Les actionnaires pourront voter par Internet ou donner pouvoir au Président de l'Assemblée Générale jusqu'à la veille de l'Assemblée Générale (soit le lundi 29 mars 2021) à 15 heures, heure de Paris.

- **Changement d'instructions :**

Conformément à l'article 7 du décret n° 2020-418 du 10 avril 2020 prorogé par le Décret n° 2020-1614 du 18 décembre 2020, un actionnaire qui a déjà exprimé son vote à distance ou envoyé un pouvoir ou une attestation de participation peut choisir un autre mode de participation à l'Assemblée sous réserve que son instruction en ce sens parvienne à CACEIS Corporate Trust dans des délais compatibles avec les dispositions du premier alinéa de l'article R. 225-77 et de l'article R. 225-80 du même Code, tel qu'aménagé par l'article 6 du décret susvisé. Par dérogation aux dispositions de l'article R. 225-80 susvisé, les précédentes instructions reçues sont alors révoquées.

L'actionnaire, qui a déjà exprimé son vote à distance ou envoyé un pouvoir dans les conditions décrites ci-dessus, peut à tout moment céder tout ou partie de ses actions :

- si la cession intervient avant le deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée Générale à zéro heure, heure de Paris, la Société invalidera ou modifiera en conséquence, selon le cas, le vote exprimé à distance ou le pouvoir. A cette fin, l'intermédiaire habilité teneur de comptes devra notifier la cession à la Société ou à son mandataire et lui transmettre les informations nécessaires.

B. Questions écrites

Conformément à l'article R. 225-84 du Code de commerce, tout actionnaire souhaitant poser des questions écrites devra les adresser au siège social de la Société par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard le deuxième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée Générale. Elles devront être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

Le Conseil d'Administration.

**PROJET DE RESOLUTIONS SOUMIS A
L'ASSEMBLEE GENERALE DU 30 MARS 2021**

**PREMIERE RESOLUTION
Approbation des comptes annuels 2019-2020**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration et le rapport sur les comptes annuels des Commissaires aux comptes, approuve l'inventaire et les comptes annuels de la société MEDIA 6 SA, à savoir le bilan, le compte de résultat et son annexe arrêtés le 30 septembre 2020, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne pour l'exercice clos le 30 septembre 2020 quitus de leur gestion à tous les administrateurs et décharge de l'accomplissement de leur mission aux Commissaires aux comptes.

**DEUXIEME RESOLUTION
Affectation du résultat 2019-2020**

L'Assemblée Générale, après avoir constaté que les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2020 font apparaître une perte nette comptable de (7 088 157) €, décide de l'affecter en totalité :

- au compte Report à nouveau (7 088 157) €

Cette absence de distribution de dividende correspond à un dividende net par action de 0,00 €.

L'Assemblée Générale prend acte que les dividendes suivants, par action, ont été distribués au titre des trois exercices précédents :

	Dividende	
2016/2017	0,24 €	pour 3 300 000 actions
2017/2018	0,24 €	pour 3 050 000 actions
2018/2019	0,26 €	pour 3 050 000 actions

**TROISIEME RESOLUTION
Approbation des conventions et engagements réglementés**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés visés à l'article 225-38 du Code de Commerce et statuant sur ce rapport, approuve les conventions et engagements réglementés qui y sont mentionnés.

**QUATRIEME RESOLUTION
Approbation des comptes consolidés**

L'Assemblée Générale, connaissance prise des comptes consolidés du Groupe MEDIA 6 arrêtés au 30 septembre 2020, du rapport du Conseil d'Administration s'y rapportant et du rapport des Commissaires aux comptes, sur lesdits comptes, approuve les comptes consolidés.

CINQUIEME RESOLUTION

Renouvellement du programme de rachat par la société de ses propres actions

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Conseil d'Administration :

- met fin, avec effet immédiat, à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 mars 2020 par le vote de la 5^{ème} résolution, autorisant le rachat par la société de ses propres actions.
- autorise le Conseil d'Administration, conformément aux articles L 225-209 et suivants du Code de Commerce et aux dispositions du règlement CE n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, à acheter des actions de la société dans la limite de 10% du capital social existant au jour de la présente Assemblée, soit 288 125 actions, étant précisé que le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10% correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation, les acquisitions réalisées par la société ne pouvant en aucun cas l'amener à détenir, directement ou par l'intermédiaire d'une personne agissant en son propre nom mais pour le compte de la société, plus de 10% de son capital social.
- décide que l'acquisition de ces actions pourra être effectuée par tous les moyens et notamment en bourse ou de gré à gré, par blocs d'actions ou par l'utilisation d'instruments financiers dérivés ou optionnels et aux époques que le Conseil d'Administration appréciera et que les actions éventuellement acquises pourront être cédées ou transférées par tous moyens en conformité avec les dispositions légales en vigueur.
- décide que le prix unitaire maximum d'achat des actions ne devra pas être supérieur à 15,00 € (quinze euros), sous réserve d'ajustements destinés à prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la société, notamment de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres.

L'investissement maximal correspondant à ce programme sur la base d'un prix d'achat de 15,00 € et portant au plus sur 288 125 actions ne peut excéder 4 321 875 € et ne saurait en tout état de cause être supérieur au montant des réserves libres de la société à la clôture des comptes sociaux au 30 septembre 2020, soit 20 915 392 €, après affectation du résultat de l'exercice.

- décide que cette autorisation d'opérer sur les propres actions de la société est conférée aux fins de permettre l'achat d'actions dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie AMAFI en date du 23 septembre 2008 reconnue par la décision en date du 1^{er} octobre 2008 de l'Autorité des Marchés Financiers modifiée par la décision en date du 21 mars 2011 de l'Autorité des Marchés Financiers.
- décide que le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente autorisation, dans les limites et sous les conditions précisées ci-dessus, à l'effet notamment de :
 - juger de l'opportunité de lancer un programme de rachat et en déterminer les modalités, pour établir et publier le communiqué d'information relatif à la mise en place du programme de rachat ;
 - conclure et signer, en cas de besoin, un contrat de liquidité ;
 - passer tous ordres en bourse, conclure tous accords en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions ;
 - effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et de tout autre organisme, remplir toutes autres formalités et, d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire, et ;
 - déléguer les pouvoirs nécessaires pour réaliser cette opération.
- Cette autorisation est donnée pour une période de 18 mois à compter du jour de la présente Assemblée.

SIXIEME RESOLUTION
Autorisation d'annulation d'actions et de réduction de capital

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes :

- autorise, conformément aux articles L 225-209 et suivants du Code de Commerce, l'annulation des actions acquises par la société dans le cadre du programme d'achat de ses propres actions en bourse faisant l'objet de la 5^{ème} résolution soumise à l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 mars 2020,
- confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration, pour procéder à la réduction de capital par annulation des actions dans la limite de 10% du capital et par périodes de 24 mois, arrêter le montant définitif de la réduction de capital, en fixer les modalités et en constater la réalisation, procéder à la modification corrélative des statuts et, généralement, faire le nécessaire.

Cette autorisation est donnée pour une période de 2 ans à compter du jour de la présente Assemblée.

SEPTIEME RESOLUTION
Délégation de pouvoirs pour formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs à Monsieur Bernard VASSEUR, Président du Conseil d'Administration, à l'effet d'accomplir l'ensemble des formalités consécutives aux résolutions qui précèdent, faire tous dépôts nécessaires auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de BOBIGNY, et de manière générale faire tout ce qui sera nécessaire, y compris substituer.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou extraits du présent procès-verbal à l'effet de remplir toutes les formalités de droit.

- I -

**RAPPORT DE GESTION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 JANVIER 2021**

**RELATIF AUX COMPTES CONSOLIDES ANNUELS
DU GROUPE MEDIA 6
ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2020**

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous rendre compte des opérations réalisées au cours de l'exercice de 12 mois clos le 30 septembre 2020, de vous exposer la situation financière du Groupe MEDIA 6 et de vous présenter ses comptes consolidés ainsi que les comptes annuels de MEDIA 6 SA, au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2020.

Les commissaires aux comptes vous présenteront leurs rapports sur ces mêmes comptes.

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les comptes consolidés du Groupe MEDIA 6 au 30 septembre 2020 ont été établis selon les normes comptables internationales IAS/IFRS applicables en 2020 telles qu'approuvées par l'Union Européenne.

1. Présentation de l'activité de l'exercice

1.1 Chiffre d'affaires

Au terme de l'exercice 2019/2020 le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 68,2 M€, en diminution de -11,6 % sur l'année précédente.

Ce dernier se décompose de la manière suivante par pôle d'activités, étant entendu que le Groupe MEDIA 6 distingue deux secteurs d'activités :

Le secteur Production qui regroupe les activités :

- Carton,
- Plastique,
- Métal,
- Bois et agencement de mobilier commercial multi matériaux,
- Mèches et mèches.

Le secteur Services qui regroupe les activités :

- Création,
- Installation,
- Activités immobilières,
- Divers (s'il y a lieu).

Chiffre d'affaires consolidé (Valeurs en K€)

Secteurs d'activité	30/09/19	30/09/20	Variation	
			en valeur	en %
Production	65 495	56 025	(9 470)	(14,5%)
Services	13 681	13 751	70	0,5%
Elimination intersecteurs	(2 090)	(1 622)	468	(22,4%)
TOTAL	77 086	68 154	(8 932)	(11,6%)

A périmètre comparable, hors acquisition de l'entité finalement nommée Media 6 IMG au Canada dont la prise de contrôle date du 25 janvier 2020, la comparaison pro-forma est la suivante :

Chiffre d'affaires consolidé ancien périmètre (Valeurs en K€)

Secteurs d'activité	30/09/19	30/09/20	Variation	
			en valeur	en %
Production	65 495	49 591	(15 904)	(24,3%)
Services	13 681	13 751	70	0,5%
Elimination intersecteurs	(2 090)	(1 622)	468	(22,4%)
TOTAL	77 086	61 720	(15 366)	(19,9%)

Les données par secteurs géographiques ont évolué comme suit :

Chiffres d'affaires consolidé (Valeurs en K€)

Secteurs géographiques	30/09/19	30/09/20	Variation	
			en valeur	en %
France	63 350	49 879	(13 471)	(21,3%)
Europe (hors France)	1 851	2 504	653	35,3%
Reste du monde	11 885	15 771	3 886	32,7%
TOTAL	77 086	68 154	(8 932)	(11,6%)

Chiffres d'affaires consolidé ancien périmètre (Valeurs en K€)

Secteurs géographiques	30/09/19	30/09/20	Variation	
			en valeur	en %
France	63 350	49 879	(13 471)	(21,3%)
Europe (hors France)	1 851	2 504	653	35,3%
Reste du monde	11 885	9 337	(2 548)	(21,4%)
TOTAL	77 086	61 720	(15 366)	(19,9%)

Dans ce contexte de crise sanitaire, les activités de services ont réussi à se maintenir. Les activités de production Métal (France) et mèches ont malgré tout progressé, les activités Navale, et en Chine ont mieux résisté, relativement, que les activités des secteurs PLV et surtout d'Agencement dans le retail, frappées de plein fouet par les mesures de fermetures des commerces et de limitations de circulation au niveau mondial.

Media 6 IMG acquise au Canada évolue dans les secteurs de production et notamment d'Agencement.

1.2 Compte de résultat

Le compte de résultat consolidé du Groupe MEDIA 6 se présente comme suit :

Valeurs en K€

Désignations	30/09/19	30/09/20	Variations	
			valeur	%
Chiffre d'affaires	77 086	68 154	(8 932)	(11,6%)
Autres produits de l'activité	458	169	(289)	(63,1%)
Total Activité	77 544	68 323	(9 221)	(11,9%)
Résultat opérationnel courant	4 200	9	(4 191)	(99,8%)
Résultat opérationnel	3 768	(2 990)	(6 758)	(179,4%)
Coût de l'endettement financier net	(53)	(169)	(116)	(218,9%)
Autres produits et charges financiers	138	(269)	(407)	(294,9%)
Résultat avant impôt	3 853	(3 428)	(7 281)	(189,0%)
Impôt sur les sociétés	(1 260)	(225)	1 035	82,1%
Résultat net de l'ensemble consolidé	2 593	(3 653)	(6 246)	(240,9%)

Avec une baisse de -11,6% de son chiffre d'affaires et une tension sur les prix de vente, le Groupe a su préserver un résultat opérationnel courant à l'équilibre, découlant d'un contrôle rigoureux de ses marges et de ses charges d'exploitation, fixes comme variables. Ceci, grâce à un plan d'actions énergiques de réduction du seuil de rentabilité entrepris dès le début de la crise sanitaire.

Le résultat opérationnel intègre la dépréciation du goodwill du pôle Agencement pour -1 500 K€ et du pôle Asie pour -1 500 K€.

Le coût de l'endettement financier reste contenu à -169 K€. Les autres éléments financiers sont essentiellement liés aux évolutions paritaires des monnaies.

Après constatation de l'impôt sur les sociétés (voir note 3.7 de l'Annexe), le résultat net ressort en perte à -3653K€.

La comparaison de ce même compte de résultat sur la base de l'ancien périmètre, hors acquisition Media 6 IMG au Canada est la suivante, et montre une situation équivalente :

Valeurs en K€

Désignations	30/09/19	30/09/20	Variations	
			valeur	%
Chiffre d'affaires	77 086	61 720	(15 366)	(19.9%)
Autres produits de l'activité	458	170	(288)	(62.9%)
Total Activité	77 544	61 890	(15 654)	(20.2%)
Résultat opérationnel courant	4 200	137	(4 063)	(96.7%)
Résultat opérationnel	3 768	(2 863)	(6 631)	(176.0%)
Coût de l'endettement financier net	(53)	(154)	(101)	(190.6%)
Autres produits et charges financiers	138	(274)	(412)	(298.6%)
Résultat avant impôt	3 853	(3 291)	(7 144)	(185.4%)
Impôt sur les sociétés	(1 260)	(272)	988	78.4%
Résultat net de l'ensemble consolidé	2 593	(3 563)	(6 156)	(237.4%)

Il ressort donc que Media 6 IMG a pu frôler l'équilibre, y compris les mises aux normes IFRS, malgré une activité aussi réduite, la frontière avec les USA étant restée fermée aux personnes la plupart du temps.

2. Situation financière du Groupe

A la fin de l'exercice 2020, la structure financière du bilan du Groupe MEDIA 6 reste saine.

Les capitaux propres part du Groupe passent de 35 394 K€ en 2019 à 30 236 K€ en 2020. La structure du bilan fait ressortir les éléments suivants :

- Les liquidités nettes du Groupe s'élèvent à 26 571 K€ par rapport à 22 363 K€ au 30 septembre 2019.
- Les disponibilités du Groupe sous déduction des concours bancaires court terme s'établissent au 30 septembre 2020 à 17 439 K€, contre 21 171 K€ pour l'exercice précédent.
- Les emprunts et dettes financières s'élèvent à 29 539 K€ contre 4 365 K€ en 2019. Un emprunt de 4 034 k€ a été constaté suite au retraitement de l'IFRS16 sur les locations.
- Les investissements ont représenté 2 260 K€ (dont 1 045 K€ de mise aux normes IFRS 16 en Chine passée en liasse locale de consolidation) contre 1 530 K€ l'année précédente.

Les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles se sont élevés à +3 895 K€ (+4 918 K€ en 2019).

3. Commentaires sur les faits significatifs relatifs à l'exercice 2020

3.1 MEDIA 6 MASTERPIECE Ltd (ex-DDF INTERNATIONAL)

Il est rappelé qu'à la fin du mois de février 2017, le Groupe a fait l'acquisition d'un fonds de commerce en Chine spécialisé dans la fabrication de support de vente pour marques de luxe, dans le domaine de l'horlogerie, bijouterie et joaillerie. Malgré un développement commercial pratiquement en ligne avec les objectifs fixés, cette activité s'est avérée très déficitaire. La structure a donc fait l'objet d'une complète réorganisation en 2019 (les effectifs sont passés de 90 au 30/09/18 à 26 au 30/09/19). Malgré cela, avec la crise sanitaire générant une baisse d'activité sensible en 2020, une restructuration complémentaire abaissant l'effectif à 11 personnes fut entreprise, ce qui n'a pas permis d'atteindre un résultat d'exploitation à l'équilibre, tout en réduisant les pertes.

3.2 MEDIA 6 ASIA PRODUCTION Ltd / DONGGUAN MEDIA 6 POS EQUIPMENT Co Ltd

Les résultats enregistrés par cette activité tant à partir de Hong Kong que de la Chine continentale ont permis de compenser les pertes de MASTERPIECE, mais seulement de les compenser du fait de la baisse d'activité mondiale. Pour ce faire, un abaissement de l'effectif de 20 personnes fut nécessaire. Comme pour MASTERPIECE, une tension sur les marges brutes fut notable et a contribué au tassement des résultats. Cette situation chronique du pôle Asie dans son organisation actuelle nous a amené à devoir en déprécier son goodwill.

3.3 MEDIA 6 PRODUCTION PLV

Le redressement observé en 2019 fut mis à mal par la baisse d'activité liée à la crise sanitaire, même si l'activité carton aura relativement moins reculé que l'activité plastique. Le résultat d'exploitation ressort en légère perte.

3.4 MEDIA 6 PRODUCTION METAL

Une croissance d'activité et une organisation plus productive auront permis un retour à meilleur fortune.

3.5 MEDIA 6 ATELIERS NORMAND (ex-Shop Fittings) / ATELIERS NORMAND

Il est rappelé que la filiale ATELIERS NORMAND a conclu un contrat de location-gérance avec MEDIA 6 ATELIERS NORMAND à compter du 1^{er} octobre 2017. Toutes les activités Naval et Agencement sont désormais conduites au sein de MEDIA 6 ATELIERS NORMAND. Malgré un carnet de commandes pluriannuel intéressant dans son pôle Naval, la société, du fait de son pôle Agencement, ressort en perte depuis des années, était en chômage partiel avant la crise sanitaire qui a amplifié ces pertes. L'effectif global a dû être réduit de 60 ETP.

3.6 MEDIACOLOR SPAIN

Une performance notable de croissance forte d'activité mèches et mèches sur 2020 malgré le contexte environnant avec un plan de restructuration entamé en 2018-2019 qui commence à porter ses fruits avec une réduction des pertes.

3.7 MEDIA 6 ROMANIA

Ce sous-traitant de MEDIACOLOR SPAIN est à la fois plus productif depuis son déménagement dans la commune de PLOIESTI et bénéficie de la croissance de volume ci-dessus soulignée.

3.8 MEDIA 6 SA

La société a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur la période allant du 01/10/2015 au 30/09/2018. La proposition de rectification émise le 26/12/2019 fait état d'un montant de redressement de 870 K€ qui fait l'objet d'une contestation globale auprès de l'administration fiscale.

Au sein de la maison-mère, ayant fait valoir ses droits à la retraite au 31/07/2020, le Directeur Administratif et Financier du groupe a été remplacé.

3.9 MEDIA 6 360

Les services et services de production de cette filiale ont bénéficié d'un niveau d'activité identique à l'exercice précédent, avec un « investissement » de moyens toujours soutenu sur les outils de marketing numériques de pointe.

3.9 Acquisition MEDIA 6 IMG (Interior Manufacturing Group) au Canada

Telle qu'annoncée dans nos publications précédentes, l'opération concrétisée par un Share Purchase Agreement en décembre 2019, a abouti à une prise de contrôle le 25 janvier 2020 par l'intégration des équipes et de l'offre IMG positionnée dans les Agencements haut de gamme, et qui vient parfaire l'offre

MEDIA 6 au niveau mondial par une présence locale sur tous les continents clés de nos secteurs d'activité. La période d'intégration a dû s'effectuer entièrement à distance du fait des restrictions sanitaires de voyage, et ce jusqu'à la fin de l'exercice. Aussi les premiers cadrages de cette filiale -privée auparavant- au travers de contrôles internes ou audits externes n'ont pu se dénouer qu'au travers de ce processus de clôture annuel ; l'exercice fiscal et statutaire d'IMG ayant été modifié d'une clôture annuelle au 31 décembre ramenée au 30 septembre entretemps, afin d'adopter la césure annuelle du groupe.

Malgré des frontières avec les USA fermées aux personnes, et une activité réduite de -57% en base annuelle proforma versus N-1 du fait de son activité principale d'Agencement, la filiale a pu clôturer ses 8 mois d'activité au sein de MEDIA 6, largement impactés par la crise sanitaire mondiale, presque à l'équilibre au niveau du résultat opérationnel. Ceci grâce au système efficace mis en place par les Autorités canadiennes de subvention salariale pendant la pandémie, dit CEWS.

3.10 Acquisition de GI PROJECTS

L'acquisition de la structure restreinte GI PROJECTS Lda au Portugal le 7 janvier 2020, renommée depuis MEDIA 6 ATELIERS NORMAND PORTUGAL Lda, étoffe l'éventail des moyens de conception et de production du groupe de façon agile et complémentaire. Du fait de la crise sanitaire, cette entité est toujours en démarrage.

3.11 Investissements

Les investissements -hors effet IFRS16- ont été consacrés à l'acquisition d'équipements industriels pour un montant total de 348 K€, à l'acquisition ou au renouvellement de divers matériels informatiques pour un montant de 586 K€, et à l'aménagement des locaux professionnels et à la réfection des bâtiments industriels. Ils ont représenté au total 1 017 K€ en flux d'acquisition comptable.

3.12 Gestion de la crise sanitaire

A chaque épisode, dès les annonces gouvernementales locales, le groupe a mis en place sans délai les mesures imposées ou recommandées. Pour exemple en France dès le mois de mars, des masques (grand public à l'époque) ont pu être distribués à tous les employés ainsi que du gel hydroalcoolique, pour ceux qui assuraient la permanence, tous les sites étant principalement fermés et ont réouvert à partir de fin avril. Entretemps, les mesures barrières étaient installées, le télétravail ou le chômage partiel géré, les référents Covid organisés.

4. Evènements postérieurs à la clôture

4.1 Suite de la crise sanitaire

Les premiers mois de l'exercice 2020-2021 se déroulent dans un contexte sanitaire à nouveau pesant. Les mesures de confinement et de restrictions perdurent et continuent d'affecter l'activité et les investissements des clients. Au 1^{er} trimestre, et probablement également sur le 2^{ème} trimestre, la tendance devrait rester similaire à celle constatée sur la fin de l'exercice précédent, en décroissance contenue.

Le 2nd semestre pourrait bénéficier d'une base de comparaison favorable mais la visibilité reste à ce jour très faible sur la date de reprise effective compte tenu de l'évolution incertaine de la pandémie.

4.2 Dissolution sans liquidation de MEDIA 6 AGENCEMENT

Celle-ci qui ne portait plus qu'un contrat de location gérance envers MEDIA 6 ATELIERS NORMAND a été cédée par MEDIA 6 SA à MEDIA 6 ATELIERS NORMAND qui en a repris l'entièreté du patrimoine à son compte.

4.3 Réduction du capital social de MEDIA 6 SA

Pour les mêmes raisons que lors des itérations précédentes, MEDIA 6 SA prend acte du volume d'actions auto-détenues et décide d'en annuler une grande partie lors du Conseil d'Administration du 14/12/2020 n'ayant d'autre dessein qui se présente de façon évidente. A la fin du processus, le capital social de la maison-mère devrait évoluer de 9 760 K€ à 9 220 K€.

5. Perspectives du Groupe MEDIA 6

Ayant abaissé son seuil de rentabilité, le Groupe entame le nouvel exercice relativement moins exposé aux aléas de la crise sanitaire, mais reste toutefois dépendant du confinement économique de nos clients. L'efficacité tôt ou tard des vaccins devrait permettre indirectement une réouverture complète de nos secteurs d'activité une fois un degré d'immunisation planétaire suffisant enfin observé. Le Groupe MEDIA 6 est prêt à renouer avec une activité plus soutenue dès que le contexte s'améliorera et reste vigilant sur la maîtrise de ses charges opérationnelles.

6. Mandats des dirigeants du Groupe MEDIA 6 au 30/09/2020

Sociétés		Dirigeants du Groupe MEDIA 6				
		BV	MBV	NLC	LV	LF
Media 6	SA	Adm. PDG	Adm.		Adm.	Adm DGD
Media 6 Agencement	SARL					Gérant
Media 6 360	SAS					Prés.
Media 6 Ateliers Normand (ex ...Shop Fittings)	SAS					Prés.
Media 6 Ateliers Normand Portugal Unip. Lda		Gérant U.				
Media 6 Production Métal	SAS					Prés.
Media 6 Production PLV	SAS					Prés.
Ateliers Normand	SAS					Prés.
Media 6 Merchandising Services	SAS					Prés.
Media 6 Asia Ltd						Direct.
Media 6 Asia Production Ltd						Direct.
Media 6 Masterpiece Ltd (ex-DDF Intl Ltd)						Direct.
Media 6 Dongguan POS Equipment Ltd		Direct.				
Media 6 Romania	SARL	Gérant				
Mediacolor Spain (Espagne)	SA	Prés.		Secrét. (en cours)		Adm.
Media 6 Canada Inc	SA	Prés. & A.U.				Secrét.
Media 6 IMG Inc (Canada)		Direct.				Secrét.
La Hotte Immobilière	SCI	Gérant				
Mediasixte	SCI	Gérant				
Mediasixte Bois	SARL					Gérant
Mediasixte Bois de la pie	SARL	Gérant				
Mediasixte Métal	SARL					Gérant
Quai de Seine	SCI	Gérant				

BV : Bernard VASSEUR

MBV : Marie-Bernadette VASSEUR

NLC : Nicolas LE CAM

LV : Laurent VASSEUR

LF : Laurent FRAYSSINET

Sigles :

DGD : Directeur Général Délégué

Adm. : Administrateur

A.U. : Administrateur unique

Direct. : Director

Secrét. : Secrétaire du Conseil d'Administration

7. Autres mandats des dirigeants du Groupe MEDIA 6 au 30/09/2020

Sociétés		Dirigeants du Groupe MEDIA 6			
		BV	MBV	LV	LF
VASCO	SARL	Co-gérant		Co-gérant	

8. Achat et revente par la société de ses propres actions

La société MEDIA 6 a poursuivi la mise en œuvre au cours de l'exercice 2020 du programme de rachat d'actions propres qui avait été soumis aux suffrages de l'AG Mixte du 27 mars 2020 (publication le 25 mars 2020 du descriptif du programme de rachat d'actions auprès de l'AMF).

Les informations relatives aux négociations de titres MEDIA 6 intervenues au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2020 dans le cadre de ces opérations sont les suivantes :

		Valeur historique des transactions
Nombre d'actions achetées et inscrites au nom de MEDIA 6 SA au 30 septembre 2019	155 288 actions	2 196 360 €
Nombre d'actions acquises au cours de l'exercice	28 920 actions	277 608 €
Nombre d'actions vendues au cours de l'exercice	7 131 actions	77 844 €
Nombre d'actions annulées au cours de l'exercice		
Variation du nombre d'actions détenues au cours de l'exercice	21 789 actions	199 764 €
Nombre d'actions acquises et inscrites au nom de MEDIA 6 SA au 30 septembre 2020	177 077 actions	2 396 124 €

Cours net moyen d'acquisition de l'exercice	9.60 €	
Taux de frais de courtage	0.91%	du montant brut des transactions
Montant des frais de courtage	2 117 €	
Valeur nominale unitaire des actions acquises	3.20 €	
Valeur nominale totale des actions acquises	566 646 €	
Fraction du capital représentée par les actions MEDIA 6 détenues	5.81%	

La valeur nette des actions propres achetées au cours de l'exercice a été enregistrée à la rubrique titres de participation et valeurs mobilières de placement dans les comptes sociaux de la société MEDIA 6 SA. Elle est portée en diminution des fonds propres du Groupe en consolidation.

L'ensemble de ces rachats d'actions propres est désormais effectué dans le cadre général des objectifs qui ont été approuvés par l'AG Mixte des actionnaires du 27 mars 2020 et qui sont par ordre d'intérêt décroissant :

- animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action MEDIA 6 par un Prestataire de Services d'Investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF ;
- achat par MEDIA 6 SA pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;

- attribuer des actions de la société et des filiales du Groupe, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, pour le service des options d'achats d'actions, au titre d'un plan d'épargne entreprise, ou pour l'attribution gratuite d'actions aux salariés en fonction de leurs performances dans l'application des dispositions des articles L 255-197-1 et suivants du Code de Commerce ;
- annulation des titres, sous réserve de l'adoption par une assemblée générale extraordinaire d'une résolution ayant pour objet d'autoriser cette annulation.

9. Evolution du cours de l'action MEDIA 6

Le cours moyen de l'action s'est établi à un niveau moyen de 8.61 € au cours de l'exercice 2020 contre 12 € pour l'exercice 2019 avec un volume moyen de transactions mensuelles de 19 027 titres à rapprocher des 8 271 titres échangés en moyenne au cours des 12 mois de l'année précédente.

Mois		Cours moyen de clôture		Nombre de titres échangés au cours du mois	
		Exercice clos le 30/09/2019	Exercice clos le 30/09/2020	Exercice 2019	Exercice 2020
Octobre	2018-2019	13.77 €	9.80 €	9 473	4 580
Novembre	2018-2019	13.98 €	10.50 €	23 137	42 285
Décembre	2018-2019	13.25 €	10.80 €	24 956	6 566
Janvier	2019-2020	12.30 €	10.70 €	3 831	8 985
Février	2019-2020	11.84 €	9.70 €	9 662	72 872
Mars	2019-2020	12.17 €	8.15 €	1 409	14 920
Avril	2019-2020	12.68 €	6.80 €	2 235	30 247
Mai	2019-2020	11.45 €	7.30 €	5 150	13 694
Juin	2019-2020	10.79 €	7.50 €	7 518	12 123
Juillet	2019-2020	10.73 €	7.75 €	5 944	9 086
Août	2019-2020	10.76 €	7.30 €	1 804	3 971
Septembre	2019-2020	10.33 €	7.00 €	4 128	8 999
Moyennes		12.00 €	8.61 €	8 271	19 027

La capitalisation boursière de MEDIA 6 SA établie sur la base du cours moyen de 8.61 € pour 2 872 923 actions (3 050 000 actions composant le capital sous déduction de 177 077 actions détenues en propre au 30 septembre 2020) ressort à 24 736 K€, ce qui représente une valeur inférieure de 5 500 K€ par rapport aux capitaux propres du Groupe au 30 septembre 2020 (30 236 K€).

10. Répartition du capital et des droits de vote

A la date du 27 novembre 2020 la répartition du capital entre les principaux actionnaires se présentait de la manière suivante :

Nombre de titulaires	Noms titulaires	Nombre d'actions	% d'actions	Nombre de droits de vote	% droits de vote
1	VASCO sarl	1 880 030	61.64%	3 622 630	68.83%
6	Famille Vasseur	560 629	18.38%	1 120 830	21.30%
7	S/T Famille VASSEUR	2 440 659	80.02%	4 743 460	90.13%
	MEDIA 6 SA (Actions propres)	178 249	5.84%	0	0.00%
1	EXIMIUM	167 446	5.49%	167 446	3.18%
1	LAMIDE C.	66 071	2.17%	132 142	2.51%
1	PEA PLAN MAIN LIBRE	29 658	0.97%	29 658	0.56%
1	VEZZI M.	20 000	0.66%	40 000	0.76%
4	S/T Actionnariat public significatif	283 175	9.28%	369 246	7.02%
11	S/T Action. Major. et public significatif	2 902 083	95.15%	5 112 706	97.14%
319	Autre actionnariat public	147 917	4.85%	150 355	2.86%
323	S/T Actionnariat public	431 092	14.13%	519 601	9.87%
330	TOTAL GENERAL	3 050 000	100.00%	5 263 061	100.00%

La détention du capital de la société au cours de l'exercice n'a pas évolué au sein de l'actionnariat public de façon significative sur l'exercice.

11. Opérations sur les titres de la société réalisés par les dirigeants au cours de l'exercice et déclarées à l'AMF

Au titre de l'exercice écoulé, aucune opération n'a été réalisée par les dirigeants sur les titres de la société.

12. Dividendes

Le Conseil d'Administration ne propose pas à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires, sur la base initiale de 3 050 000 actions composant le capital, de distribuer de dividendes. Le dividende par action sera donc nul.

Conformément aux dispositions légales, le montant des dividendes distribués au titre des trois derniers exercices est rappelé ci-après :

Dividendes versés	Dividende net
30/09/2019	0.26 €
30/09/2018	0.24 €
30/09/2017	0.24 €

13. Tableau des 5 derniers exercices de MEDIA 6 SA (Comptes sociaux)

Valeurs en K€

	au 30 sept. 2016	au 30 sept. 2017	au 30 sept. 2018	au 30 sept. 2019	au 30 sept. 2020
Capital	10 560	10 560	9 760	9 760	9 760
Nombre d'actions	3 300 000	3 300 000	3 050 000	3 050 000	3 050 000
Chiffre d'affaires	6 125	6 950	6 999	6 674	7 041
Résultat avant IS, dot. amort. & prov.	2 612	3 067	4 017	4 861	139
Dot. nettes amort & provisions	(1 479)	(1 825)	(271)	(2 315)	(7 761)
Impôt sur les sociétés	(143)	(1 095)	(235)	(332)	534
Résultat après impôt	990	147	3 511	2 214	(7 088)
Résultat distribué	726	732	732	793	
Par actions (en €)					
Résultat après impôt avant prov.	0.75	0.60	1.24	1.48	0.22
Résultat après impôt	0.30	0.04	1.15	0.73	(2.32)
Résultat distribué par action	0.22	0.22	0.24	0.26	0.00
Effectif	34	36	34	34	32

MEDIA 6

Société anonyme capital de 9 220 000 €
Siège Social : 33, avenue du bois de la pie - 93290 TREMBLAY-EN-FRANCE

RCS BOBIGNY 311 833 693

DEMANDE D'ENVOI DE DOCUMENTS ET RENSEIGNEMENTS

(Art. R225-88 du Code de commerce)

Je soussigné : **NOM**.....

Prénoms.....

Adresse.....

.....

Adresse électronique.....

Propriétaire de ACTION(S) de la société MEDIA 6

demande l'envoi des documents et renseignements concernant l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire du **30 mars 2021**, tels qu'ils sont visés par l'article R225-83 du Code de commerce sur les sociétés commerciales au format suivant :

- papier
- fichiers électroniques à l'adresse mail indiquée ci-dessus

Fait à, le.....

Signature

NOTA : Les actionnaires titulaires de **titres nominatifs** peuvent, par une demande unique, obtenir de la société l'envoi des documents et renseignements visés aux articles R225-81 et R225-83 du Code de commerce à l'occasion de chacune des assemblées d'actionnaires ultérieures.